



## Problème avec appartement mal isolé

Par **chloe287**, le **04/02/2012** à **11:32**

Bonjour, je suis actuellement en panique, si vous pouvez m'aider merci d'avance. L'année dernière avec mon conjoint nous avons trouvé un appartement. Le propriétaire nous a dit que pour le chauffage ça ne dépasse pas 80 euros par mois à savoir que c'est un chauffage au sol (électrique). Nous avons passé l'hiver de l'année dernière nous avons "survécu" malgré un chauffage d'appoint et un poêle à pétrole, avec ces trois chauffages nous arrivions difficilement à 18°C. Nous recherchons un appartement mais nous ne trouvons rien qui puisse convenir à notre budget. Nous vivons à deux sur un salaire (celui de mon conjoint) et je ne touche pas le chômage vu que je suis étudiante. Nous ne pouvons donc pas nous permettre de nous tourner vers une agence qui demande environ 700 euros de frais. Aujourd'hui nous sommes en combinaison de ski dans l'appartement. Quand on se lève le matin ou quand on rentre du boulot il fait 9°C et après avoir mis les chauffages en route nous arrivons difficilement à 14°C. En ce jour 04/02/2012 EDF met des restrictions et nous ne pouvons pas mettre nos chauffages en route sinon tout disjoncte. À savoir aussi que de mettre l'ensemble de nos chauffages nous coûte 10€/jours. Est-ce que je peux obliger le propriétaire de diminuer son loyer de moitié jusqu'à la fin de l'hiver? Est-ce que je peux demander des indemnités? On en peut plus aujourd'hui vu qu'on ne peut pas mettre tous les chauffages je me demande si on va atteindre 10°C.

Par **Laurence**, le **04/02/2012** à **19:33**

Bonsoir, Je n'ai pas de solution miracle, mais avez-vous saisi le service juridique de votre assureur multirisques habitation? En effet, le propriétaire doit vous louer un bien dont le système de chauffage est conforme aux normes en vigueur, il devrait également avoir fait établir un diagnostic performance énergétique et vous l'avoir soumis lors de la signature du

bail. De plus, le propriétaire doit intervenir en cas de vice troublant la jouissance du bien, ce qui est votre cas. Vous pouvez tenter une mise en demeure en recommandé dans un 1er temps, mais justement vous perdez du temps. C'est pour cela que prendre conseil auprès de votre assureur, ainsi que de l'ADIL, pour savoir quel est le moyen le plus rapide d'obtenir gain de cause me semble raisonnable. Un constat d'huissier peut être un plus, peut-être faudra-t-il que vous envisagiez une procédure en référé.

Je vous souhaite bon courage.

Par **chloe287**, le **04/02/2012 à 20:45**

Je vous remercie pour vos conseils. Nous n'avons pas eu de DPE car nous avons loué l'appartement à une période où ce n'était pas obligatoire de le fournir.

cordialement.

Par **tomtomhonda**, le **07/02/2012 à 16:27**

Bonjour Chloe287.

Nous aussi on est un couple + enfant et avons même problème de grande difficulté à se chauffer notre logement est un gouffre énergétique car une conso de 1000 litre pour un mois/et demi me semble plus qu'énorme.

C'est la déprime dans notre chambre nous avons 2 degrets je te rassure on n'y vis plus car même un convecteur électrique de 1000w ne sert à rien.

En ce moment avec ce froid je me lève 3 4 fois par nuit pour charger en bois.

J'ai bouffé presque 1 staire en ne chauffant 1 pièce en 1 weekend.

Aucune isolation au sol est plafond une véritable passoire.

On cherche des solutions.

Où en es-tu de tes démarches ?

Nous on veut faire venir un expert + assistante sociale pour dégager au plus vite de là.

Le gouvernement devrait soumettre les propriétaires à des contrôles et des mises au norme leurs logements afin que nous petits travailleurs n'ayons pas la double peine.

"Les engraisser" + "nous geler" ainsi ne pas vivre dans la précarité